

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2012

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 13/01/2012

Le 20 janvier 2012, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, David Cypel, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Valérie Baudry, Michel Zabel, Daniel Arnoux, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Sabine Gauthier, Marie-Claude Harrang, Françoise Gourdin, Yves Clément.

Absents représentés : Mme Sabine Delaroche par Mme Valérie Baudry
M. Christophe Thauvin par Mme Agnès Barbanchon
Mme Béatrice Robert par Mme Sabine Gauthier

Absent : M. Angelo Cerqueira

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2011

Le procès-verbal du 16 décembre 2011 et son rectificatif sont approuvés à l'unanimité.

Projet de convention de fourniture d'eau potable

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Mise en révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 5 contre et 3 abstentions :

- ✓ prescrit la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme conformément au code de l'urbanisme, dont les objectifs seront de revoir : les modes et conditions d'occupation de la zone AU «des Quatre Tourelles», de préciser certains points du règlement, de redéfinir ou supprimer les emplacements réservés desservant une zone agricole,
- ✓ lance la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme sur le projet de révision et ses incidences sur le PLU par :
 - affichage en mairie de la présente délibération pendant toute la durée de l'étude
 - publication dans la presse de la délibération prescrivant la révision simplifiée
 - mise à disposition en mairie d'un registre où des observations pourront être consignées
 - réunion publique
 - information dans le bulletin municipalCette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision simplifiée du PLU,
- ✓ décide que le bilan de concertation sera établi par délibération du conseil municipal, au plus tard, au moment de l'arrêt du projet de PLU.

Extension du Centre Culturel et Sportif de la Belle Arche

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions, autorise le Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire à l'extension du Centre Culturel et Sportif de la « Belle Arche ».

Participation financière à la mise en œuvre du SAGE Val Dhuy Loiret

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur le renouvellement de la participation de la commune sur les mêmes montants et pour 3 ans.

Produit des amendes de police

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la dotation allouée par le Conseil Général de 4 054 €,
- s'engage à réaliser les travaux ci-dessus désignés pour un montant hors taxe de 10 707 €.

Subvention au Sandre Orléanais

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à verser une subvention de 3 000 € au Sandre Orléanais correspondant aux années 2011 et 2012.

Prochains conseils municipaux :
vendredi 24 février 2012 à 20 h 30
vendredi 23 mars 2012 à 20 h 30.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 20 janvier 2012
Le Maire,

Thierry COUSIN